

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF1015

présenté par

Mme Dominique David, Mme Vidal, Mme Chalas, M. Studer, Mme Thomas, Mme Khedher,
Mme Mirallès, M. Person, M. Baichère, Mme Grandjean et M. Mis

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	435 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	435 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	435 000	435 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement constitue un complément nécessaire pour créer 5 ETP de décharge pour mission de recherche au sein des ENSA.

Pour ce faire, il retire 435 000 euros HT2 à l'action 1 du programme 150 en AE=CP Il abonde du même montant en AE=CP l'action 1 du programme 172.